

Axe support : dialogue social et système d'acteurs

Dialogue social

Action 3.1-19 Encourager la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (EPFH) et la qualité de vie au travail

Contexte de l'action

L'ANI du 19 juin 2013, étendu par arrêté du 15 avril 2014, est pérennisé par la loi du 17 août 2015 (art. L. 2242-17 nouveau du code du travail) sur la QVT EPFH.

Aquitaine et Poitou-Charentes sont des territoires d'excellence EPFH depuis 2013, 2016 pour le Limousin. Des plans d'action des partenaires sociaux et des acteurs publics sont mis en œuvre pour les entreprises, en priorité les PME depuis 2014. Une action en direction des petites et très petites entreprises est conduite avec l'UPA et le Conseil Régional. Les textes et les domaines d'action pour les accords EPFH ont été adaptés pour favoriser la santé, la sécurité au travail et la QVT.

Description de l'action

- Informer des dispositions et ressources existantes (publication et site internet)
- Sensibiliser des relais : soutenir les dynamiques des partenaires sociaux de branches interprofessionnelles ou territoriales, les réseaux existants sur Nouvelle-Aquitaine (OPCA, chambres consulaires, réseaux de consultants....)
- Accompagner collectivement les PME
- Disposer d'une base de bonnes pratiques montrant la faisabilité et l'intérêt des actions en collectant les données disponibles des organismes partenaires
- Favoriser les formations sur la QVT EPFH en direction des entreprises, des partenaires sociaux des représentants du personnel
- Utiliser les dispositifs légaux existant mis à disposition du système d'inspection du travail

Objectifs de l'action

- Mettre en synergie les réseaux EPFH et QVT en Nouvelle-Aquitaine
- Accompagner les PME pour des accords ou plan d'action opérationnels
- Valoriser les bonnes pratiques
- Obtenir un nombre significatif d'accords ou plan d'action QVT EPFH

Pilote de l'action

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine – mission dialogue social du Pôle Travail (M. Patrice POUZET)

Déroulement de l'action

- Publication de documents d'information en direction des entreprises
- Adaptation des réseaux existants
- Adoption d'un plan d'action régional QVT EPFH
- Diffusion des bonnes pratiques
- Suivi de la mise en œuvre de la fiche action du SIT

Partenaires associés

Partenaires sociaux, ARACT, SSTI, organismes de formation, DRDFE

Moyens

Moyens des acteurs mobilisés FSE, DIRECCTE, DRDFE

Calendrier prévisionnel

- Construction des nouveaux partenariats Nouvelle-Aquitaine à partir de l'existant
- Publication de brochures dès la publication des textes « rescrits » et BDES notamment
- Conception et mise en place d'un plan d'actions à compter du 1^{er} semestre 2018

Etat d'avancement

- action prioritaire QVT de l'ARACT : brochure en cours de publication
- 1^{ère} réunion du réseau EPFH Nouvelle-Aquitaine en octobre 2015 et travaux de l'ARACT en 2016

Action 3.1-19 Encourager la négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (EPFH) et la qualité de vie au travail

- document de travail réseau EPFH Nouvelle-Aquitaine élaboré : réunions à fixer

Indicateurs

Suivi des accords et plan d'action EPFH et étudier la faisabilité d'indicateurs sur les accords QVT

Contact (relais de l'action)

Patrice POUZET, chargé de mission « dialogue social » du Pôle Travail - DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine